

André Joseph Daquelie et Anne Joseph Apolline Leclercq.

L'an mil huit cent six Le Vendredi vingt un^o Du mois de Novembre à quatre heures d'après midi, Pardevant nous Maire officier de l'État Civil de la Ville de Châmin, Département de Jemmappe, Canton et Municipalité de Châmin, Sont comparus Daquelie, André Joseph, âgé de cinquante ans, Veuf de Marie Caroline Joseph Gravis, né à Châmin le Sept Du Mois de Juillet, an mil Sept cents cinquante six, comme il est constaté par l'acte de naissance, inscrite au Registre des Margenies de la Paroisse de Châmin, Déposé aux archives de cette Mairie, Prouver Domicile en cette dite Ville, Major fils de André Joseph Daquelie et Disabelle Chalon, tous deux Décédés au dit Châmin, Le premier, le Sept Du mois D'octobre an mil Sept cents soixante onze, et l'autre le huit Du mois de Décembre an mil Sept cents soixante quatre, comme il est constaté par les actes de leur Décès inscrits au Registre des Décès de la dite Paroisse de Châmin, Déposé aux archives de la Mairie; et Anne Joseph Apolline Leclercq, âgée de trente deux ans, née à Walsourt, Département de Sambre et Meuse, le Vingt deux Du mois de Mars, an mil Sept cents soixante quatre, comme il est constaté par l'acte de naissance Délivré à Dinant le quinze Du mois de novembre par Monsieur le Sous-Préfet Du Deuxième arrondissement du Département de Sambre et Meuse, Ménagère Domiciliée à Châmin, Major fille de Joseph Leclercq, âgé de soixante quinze ans, Métauxier et de Marie Joseph Deligne, âgée de soixante six ans, Ménagère, tous deux domiciliés au dit Châmin, ci présents et consentant, les quels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre Maison Commune; sçavoir: la première le Dimanche neuf

adusé acte, en présence de messieurs Gerard. Albert Martin, âgé de 27
ans, Secrétaire Greffier de cette mairie, Jacques Julien Pinelle, âgé de
quarante ans, Greffier de cette mairie, Jean Joseph Coutin, âgé de 30
ans Sept ans, Leizier, et Lesproux Joseph Bohain âgé de quarante ans
Munisier, tous quatre Voisins des Epoux et domiciliés au dit Chin, lesquels
après qu'ils leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous et les
parties Contractantes, à l'exception de l'Epouse qui nous a déclaré ne pas
savoir écrire ni signer de manière à être suivie par l'ordonnance R. J. Concor

A. Martin

J. J. Coutin

J. Pinelle

L. J. Bohain

Le Maire